

Les Temps d'Activités Péri-éducatives

Durant l'année, 16 demi-journées sont dédiées aux Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP).

Des activités variées

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le service des Affaires Scolaires a proposé une offre éducative et ambitieuse lors des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP).

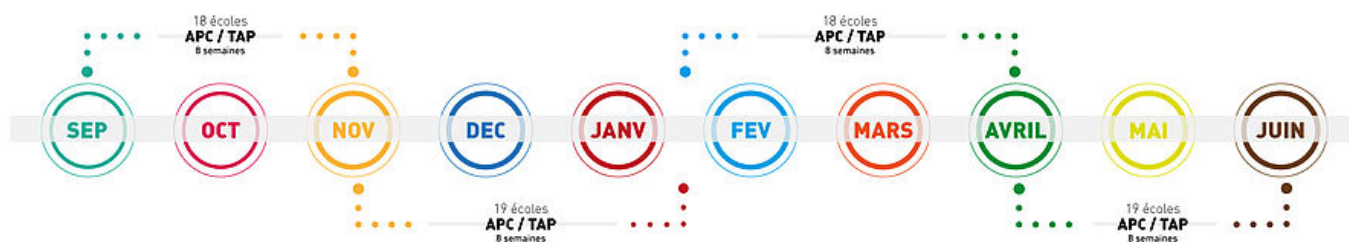
Chaque école dispose de 36 heures par an dédiées aux activités éducatives, ludiques, sportives, culturelles encadrées par des animateurs municipaux et/ou des associations payées par la Ville. De multiples activités sont proposées en lien ou non avec les projets d'écoles : ateliers culturels, sportifs ou thématiques (environnement, prévention routière, sécurité...).

Organisation en 2 périodes

Afin de favoriser l'organisation et la tenue de projets, en école élémentaire ou primaire (*maternelle et élémentaire dans la même école*) les Temps d'Activités Péri-éducatives sont organisés en cycle de 8 semaines consécutives, à raison d'une après-midi par semaine. Au total, une trentaine d'intervenants sont présents dans 3 à 4 écoles différentes par jour, permettant à chaque enfant de bénéficier gratuitement d'activités éducatives.

Ainsi, les 26 écoles concernées sont divisées en 2 groupes afin de répartir au mieux les activités proposées. Le premier groupe aura ses périodes TAP réparties de mi-septembre à fin novembre et de début février à mi-avril. Le second groupe quant à lui aura ses périodes TAP réparties de fin novembre à début février puis de mi-avril à mi-juin.

Organisation



■ **APC** : Activités Pédagogiques complémentaires : responsabilité Education Nationale
 ■ **TAP** : Temps d'Activités Périéducatives : responsabilité Municipale